



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des sécurités
Bureau de l'ordre public et de la sécurité intérieure**

Mâcon le, **01 MARS 2022**

Le préfet de Saône-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les maires

(en communication à Messieurs les sous-préfets
d'arrondissement)

Objet : Addendum à la posture Vigipirate « hiver 2021 – printemps 2022 »

A la suite de l'offensive des forces armées russes en Ukraine et dans un contexte de fortes tensions diplomatiques, de menaces terroristes et sanitaires persistantes, il convient de renforcer notre vigilance et de réduire les vulnérabilités liées à cette situation.

Aussi, le Premier ministre a décidé d'activer des mesures de protections supplémentaires dans le domaine numérique, à savoir :

- mesure NUM 31-06 : sensibiliser les utilisateurs sur un risque de sécurité et un comportement à adopter :

Dans le cadre des tensions internationales actuelles, les collaborateurs des entreprises et des administrations peuvent être la cible de campagne de hameçonnage ou d'hameçonnage ciblé. Dans ce contexte, il est important de veiller à la bonne mise en place des mesures d'hygiène informatique essentielles présentes dans le guide d'hygiène informatique de l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr/uploads/2017/01/guide_hygiene_informatique_anssi.pdf), en particulier les actions visant à améliorer la sensibilisation des utilisateurs sur l'identification des risques de sécurité et des bons comportements à adopter.

- mesure NUM 21-02 : consulter régulièrement les sources d'informations relatives aux vulnérabilités et attaques (site internet du CERT-FR) :

L'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) publie les alertes de sécurité devant être prises en compte par les entreprises et les administrations en indiquant le niveau d'urgence et les actions à mener. Ces alertes et avis sont centralisés sur le site du CERT-FR (centre gouvernemental de veille, d'alerte et de réponses aux attaques informatiques) – <https://www.cert.ssi.gouv.fr/alerte/> et <https://www.cert.ssi.gouv.fr/avis/>.

Ces mesures s'ajoutent à celles déjà actives dans le cadre de la posture Vigipirate « hiver 2021 – printemps 2022 » au niveau « sécurité renforcée – risque attentat ».

Le préfet,

Julien CHARLES